



SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE - Justice
FO Justice PJJ – Tel : 06.15.47.40.45 – Courriel : snfopjj@outlook.fr

LOI ATTAL **OU LE RETOUR DE LA DÉMAGOGIE**

Cher(e) s collègues,

A défaut de passer par la grande porte, l'ancien Premier Ministre tente de passer par la fenêtre en proposant une loi restrictive à l'endroit des mineurs placés sous-main de justice.

Incapable de saisir les véritables enjeux de la délinquance juvénile, ce dernier propose de s'attaquer aux fondements de la justice pénale des mineurs.

► Pour rappel, l'objectif à peine voilé est bien la remise en cause de l'excuse de minorité, l'instauration de la comparution immédiate et l'accentuation de la responsabilité parentale en les privant notamment de certains droits fondamentaux.

La course à la présidentielle semble d'ores et déjà lancée et utiliser le destin de mineurs en construction relève de l'indécence.

FO Justice PJJ ne nie pas les réalités et les attentes légitimes d'une société qui réclame des réponses adaptées en termes de prise en charge d'un public complexe. Pour autant, cela ne peut se faire sans une analyse objective et constructive avec les organisations syndicales.

Le Garde des Sceaux semble avoir oublié cette évidence.

En effet, **ce dernier de manière totalement décomplexée et au mépris de l'avis des acteurs de terrain** a affiché la position de la chancellerie sans prendre le soin d'évaluer la pertinence d'un tel projet de loi. **Sans aucune hésitation, il a donné son assentiment à ce texte qui ne règlera en rien les difficultés structurelles auxquelles sont confrontés les professionnels pour mener à bien leur mission.**

Les mesures défendues par le groupe politique de Monsieur Attal et son inavoué concurrent à l'élection présidentielle met en lumière le décalage entre le politique et le réel. La justice des slogans et de la surenchère est la démonstration de l'incapacité des politiques à se saisir des véritables enjeux et à apporter des réponses concrètes et intelligibles.

► **FO Justice rappelle sa totale opposition à la remise en cause de l'excuse de minorité, à la comparution immédiate et à la sanction aveugle des parents déjà lourdement fragilisés au quotidien.**

Cette position n'empêche pas d'ouvrir des débats afin de moderniser la politique pénale des mineurs, d'apporter des réponses à la question de l'attractivité des métiers, au renforcement des dispositifs de prise en charge, à la question du sens de la peine et de la gouvernance de la PJJ. **Notre Organisation Syndicale** a toujours affiché son pragmatisme dans l'intérêt des agents mais également dans l'optique de la sauvegarde des principes fondamentaux loin de toutes considérations idéologiques.

► **FO justice PJJ rappelle au Ministre qu'il se doit d'être soucieux de l'avis des organisations syndicales** et ne pas plier sous l'impulsion d'un ministre de l'Intérieur dont la ligne idéologique et les intentions ne font aucun doute.

► **FO justice PJJ rappelle** également qu'il n'est pas prudent de donner son soutien à une vision de la justice pénale des mineurs d'un ancien Premier Ministre totalement déconnecté des réalités de terrain.

► **FO justice PJJ rappelle** enfin qu'un ministre de la Justice au service de sa population ne peut ignorer l'avis des organisations syndicales en s'adonnant à des déclarations intempestives.

Sa responsabilité est de prendre en compte la question des moyens et d'oser traiter la question de la gouvernance à la PJJ.

Fraternellement,

Le Bureau National FO Justice PJJ

le 12 février 2025



Notre Force, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes